

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 17 août 2020

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 17 août 2020 à 19 h 00.

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 17 août 2020, **en présence du public a eu lieu à la salle d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale à Saint-Calixte**, tout en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes.

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche **était aussi obligatoire**. L'accès serait donc interdit à toute personne qui ne porte pas un couvre-visage.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal.

1. Présences
2. Autorisation pour signature du contrat de travail - poste de direction du service des finances
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. PRÉSENCES

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Madame la conseillère Roxane Simpson et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, Denis Mantha.

Sont absents : Mme la conseillère Odette Lavallée,
M. le conseiller Richard Duquette.

Assiste également à la séance : Mme Liette Martel, directrice générale adjointe, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Est absent : M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur général.

2. AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL - POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été publiée sur différentes plateformes pour la recherche d'un directeur(trice) du Service des finances;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un contrat de travail avec la personne qui a été sélectionnée à ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE M. le maire et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail à intervenir pour le poste de direction du Service des finances.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2020-08-17-221

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

Que la séance soit levée à 19 h 10.

MICHEL JASMIN, MAIRE

LIETTE MARTEL, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».